

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 NOVEMBRE

L'ÉTAT GRÉVY-WILSON-ROUVIER

L'État... on voit ce qu'il est sous la République.

C'est Grévy, c'est Wilson, c'est Rouvier.

Eh ! bien, le « parti républicain », qui a tant de hontes à cacher, tant de prévarications à se faire pardonner, vient cyniquement de voter une loi qui déclare que la liberté des communes est supprimée et qu'il n'y aura d'enseignement primaire que l'enseignement donné par l'État, distribué par l'État, payé par l'État.

Le parti républicain tout entier — modérée, intransigeants, radicaux, opportunistes, — est tombé d'accord pour accomplir cet acte d'odieuse tyrannie, de stupide monopole.

Oui, d'un coup de vote, l'État-Grévy, l'État-Wilson, l'État-Rouvier, s'est adjugé le monopole de l'enseignement primaire en France et a pris à sa solde exclusive, l'armée innombrable des instituteurs, des institutrices, qui deviennent ainsi les agents électoraux actifs des candidatures officielles avec prime d'abonnement à la Petite France.

Le parti républicain ne pouvait, d'ailleurs, trouver une meilleure occasion de proclamer que l'État, c'était Grévy.

C'est au milieu des conversations relatives à une perquisition nécessaire à l'Elysée et à une citation à comparaitre devenue indispensable à envoyer aux Rouvier et aux Ferron, que l'on voit cette loi qui est le dernier mot du despotisme révolutionnaire et la mesure la plus exagérément centralisatrice que l'on ait encore osé appliquer depuis qu'il existe des gouvernements de révolution en France.

C'est la suppression radicale de la Commune, de ses Droits, de ses Libertés.

On aurait pu croire que les Communistes y auraient au moins mis quelque réserve !

C'est à peine si M. Barodet est venu dire

qu'il reconnaissait qu'on violait tous les principes de décentralisation, mais comme la loi prononçait la proscription des congréganistes, il ne pouvait refuser son vote à une loi athée, et il a voté l'abolition des libertés communales pour en finir avec l'enseignement libre.

Les Clémencistes, on le comprend sont ravis.

La Justice écrit :

« Comme la discussion touchait à sa fin, M. Freppel a demandé que jusqu'à leur remplacement par des instituteurs laïques, les instituteurs congréganistes fussent admis à bénéficier de la loi actuelle. La Chambre a passé outre et elle a bien fait, puisque, par une loi antérieure, elle a frappé d'une incapacité spéciale les instituteurs congréganistes. Ils sont exclus de l'enseignement public. »

Eh ! oui ! Les congréganistes sont exclus de l'enseignement. L'enseignement est réservé à l'État-Grévy, aux Protégés de M. Wilson.

Ce sont les hommes de l'Agence de l'Elysée qui ont seuls le droit d'enseigner les enfants des Français : les congréganistes sont hors la loi.

Voilà bien la situation.

La République française est aussi ravie que la Justice d'un si excellent état de choses :

« L'intention de notre République a été de faire de l'instruction primaire un grand service d'Etat, qui puisse avoir la vigueur, l'unité et l'élasticité de l'Etat lui-même.

» Désormais le budget de l'enseignement primaire est un budget d'Etat. Il n'y a plus de centimes communaux, de centimes départementaux : il n'y a que des centimes d'Etat. L'Etat ne donne plus ce qui manque ou ce qui peut être utile pour des développements plus ou moins superflus, quoique toujours excellents, de l'instruction populaire : ce sont les communes et départements qui pourvoient à ce superflu, dans la mesure où il leur conviendra. Ce n'est plus l'Etat qui apporte son concours aux départements, aux communes : ce sont ceux-ci qui apportent leur concours à l'Etat, véritable dispensateur et régulateur de l'enseignement du peuple.

La « lumière ». Oui ! la lumière par l'Enquête et à la Correctionnelle.

L'ordre dans les finances de l'Elysée !

Plusieurs journaux déclarent, avec un sérieux impayable, que c'est un devoir pour M. Grévy de rester au poste qui lui a été confié. M. Grévy avait un autre devoir dont il s'est médiocrement acquitté, qui était de surveiller son entourage et de ne pas compromettre la demeure officielle de l'Exécutif.

Je consens, en effet, à admettre, pour un instant, que M. Grévy n'ait rien eu des tripotages de M. Wilson. C'est difficile à croire, mais enfin, avec une indulgence systématique, on peut y arriver. Eh bien ! même dans cette hypothèse invraisemblable, M. Grévy est, jusqu'à un certain point, responsable du rôle qu'avait pris son gendre. Il devait se préoccuper exactement de la nature des affaires que brassait M. Wilson, et l'arrêter sur la pente où il a fini par culbuter.

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes, a dit le poète. Cela est fort juste, et M. Wilson a dû commencer par de petites opérations, à la muelle, moins hardies que celles qui lui ont valu une célébrité européenne. Si M. Grévy était intervenu alors pour réfréner chez son gendre le goût des grandes spéculations, s'il ne l'avait pas autorisé à se servir de la griffe présidentielle, s'il avait oublié un instant sa qualité de beau-père pour songer à celle d'Exécutif ou tout simplement à sa dignité d'honnête homme, M. Wilson n'en serait pas où il en est aujourd'hui.

Et puisque M. Grévy a si mal surveillé sa famille, de quel œil pouvons-nous supposer qu'il surveille les affaires de la France ? Dans les temps paisibles, quand on n'est point le premier magistrat d'un Etat troublé par les factions, guetté par l'étranger qui,

après l'avoir longtemps jaloué, se donne maintenant l'insultante joie de le plaindre, on peut jouer les rôles du seigneur Focourante ; cela est philosophique, facile et agréable, mais ces façons de faire ne sont pas admissibles aujourd'hui. Ce n'est pas seulement dans sa maison, mais dans la patrie, dans l'Etat que M. Grévy a tout laissé marcher à la débâcle. Il est juste que l'opinion se retourne contre lui et lui demande compte d'une indifférence qui a été aussi fatale au pays qu'à sa propre famille. Pour s'être lavé les mains du sort du juste, Ponce-Pilate s'est voué à une ignominie éternelle. Que M. Grévy médite et redoute cet exemple. — F. M. (Figaro.)

L'ENQUÊTE

M. Wilson a comparu devant le juge d'instruction.

Le magistrat lui a mis de nouveau sous les yeux les deux lettres qui sont actuellement le point le plus obscur et le plus intéressant de l'information.

M. Wilson s'est contenté de répéter ses premières déclarations en disant que les écrits qui lui étaient présentés étaient bien ceux qui avaient été reçus par M^{me} Limouzin.

M. Wilson aurait ajouté que les lettres dont la provenance est discutée, avaient été écrites par M. Martineau, son ex-secrétaire.

M. Atthalin a fait alors appeler un expert en écritures qui, du reste, avait été convoqué en prévision de contestations, et lui a soumis plusieurs échantillons d'écritures. Il paraît que dans ces spécimens se trouvaient quelques lignes écrites par le secrétaire actuel de M. Wilson.

Le bruit a couru au Palais de Justice que l'expert aurait déclaré à M. le juge d'instruction que les lettres fausses étaient de l'écriture du secrétaire actuel de M. Wilson.

M. Wilson, interrogé à ce sujet, se serait renfermé dans des dénégations.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Première partie

III

— Oncle Spiegle, râpez-nous du sucre, s'il vous plaît.

En disant ces mots, M^{me} Brindes circule, affairée. C'est dimanche, elle reçoit à son tour la petite colonie alsacienne. Un agréable bourdonnement remplit la grande chambre, où, tout près d'un lit aux rideaux de cotonnade rouge, brillent l'armoire et le buffet en noyer. Sur un secrétaire en acajou, dans des assiettes à fleurs, s'étagent en pyramide les dernières belles pommes de la réserve.

Tante Marie achève de dresser un plat de gâteaux de sa façon. Elle marche allègrement de la table qu'elle sert à la cuisine, d'où s'échappe une odeur appétissante. Rosen, empressée, apporte ceci et cela, pendant que l'on entend grincer la râpe.

Seule, M^{me} Klarz, assise dans un fauteuil couvert d'une siamoise à raies, reste inoccupée, suivant d'un œil souriant et amusé l'activité qui l'entoure.

Des branches de houx à fruits rouges ornent les vases de la cheminée. L'appartement a revêtu tous les charmes du foyer domestique.

Voici les invités : un joyeux brouhaha, ensuite chacun se case et les propos s'échangent. D'abord, ceux-ci sont gais, alertes, puis, peu à peu, la voix baisse, le front s'assombrit : on interroge M^{me} Staub ; on prononce les noms de Metz, de Strasbourg... Alors, le cœur grossit, les yeux se mouillent.

Pendant ce temps, Rosen était sortie avec mystère, elle rentra l'instant d'après, tenant les coins de son tablier soigneusement relevés, et suivie par une belle chatte de trois couleurs. L'enfant se dirigea vers les jeunes gens ; puis, ouvrant sa blouse, elle déposa un délicieux petit chat sur les genoux de son ami Jean. Minet, tant soit peu effaré, ne connaissait cependant pas la crainte : la patte maternelle et les doigts grassouillants de M^{me} Brindes, voilà ce qu'il savait de la vie ; aussi, quand la main du jeune homme passa à diverses reprises sur son poil soyeux, il n'eut pas trop peur.

— Vous êtes très joli, Minet, mais rester en place n'est pas précisément votre affaire ; allez retrouver votre maîtresse, je vais vous préparer un jouet de ma façon.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Une boule de papier ajustée à un fil, une cheville dans la main de

l'enfant, suffirent pour engager la partie. Minet se précipite sur cette proie imaginaire ; à chaque coup de patte, la boule rebondit avec un bruit provoquant ; Minette, elle-même, s'en mêlant, ce fut fête. Quels sauts, quelles cabrioles insensées ! Rosen était aux anges, et les jeunes gens s'associaient à sa gaieté.

— Allons, dit M^{me} Brindes en s'approchant, dans le coin, Minette et Minet. A table.

Chacun obéit gaiement. Jean, placé entre Mina et Suzanne, les servait et les taquinait tour à tour. Les yeux noirs de la première brillaient ; elle s'était promise d'être aimable, de faire taire toute susceptibilité. La seconde charmait véritablement le regard. Il était impossible de ne pas sourire à sa beauté printanière ; plus d'une fois, l'œil admiratif du professeur s'attachait sur elle. Tous les trois, prenant une part restreinte à la conversation générale, causaient surtout entre eux.

— Oh ! s'écria tout à coup Suzanne, on m'a prêté Werther, comme c'est triste ! Pourquoi se tue-t-il ?

— A la porte de celle qu'il adore, fit remarquer le jeune homme.

— Moi, dit Mina avec son impétuosité ordinaire, je trouve que Werther a un grand cœur.

— Oh ! n'est-il pas cruel à lui de faire tant de peine à Charlotte ? Elle ne pouvait pas l'aimer, puisqu'elle était mariée...

— Tu as raison, Suzanne, intervint Jean, — ils avaient repris le tutoiement d'autrefois, — charmé de la candeur de la réponse.

— Peut-être, continua Mina avec une pointe d'ironie, trouvez-vous cet amour excessif ?

— Non, l'amour ne peut l'être ; mais je le trouve égoïste, athée.

— Les sentiments véritablement puissants vous emportent dans leur généreuse ardeur, ne supportent pas ces froides analyses, riposta le jeune fille, cédant à une irritation contenue.

Jean la regarda surpris... A ce moment, M^{me} Klarz appela Mina ; elle avait toujours besoin des services de cette dernière quand elle la voyait aux prises avec des sentiments tumultueux, l'entraînant vers l'exagération et la violence.

On servit le dessert. Rosen partagea son gâteau avec Minette. Il se faisait tard, l'enfant perdait sa vivacité ; bientôt les boucles dorées eurent des oscillations fantastiques, et, malgré ses efforts, la petite tête nimbée tomba sur l'épaule maternelle.

— Il faut te coucher, chérie.

— Tiens, Minet, y va aussi, dit M^{me} Brindes. L'enfant se laissa emporter par sa mère ; cinq minutes après elle dormait.

— Quelle idéale créature ! dit la mère de Suzanne.

— Oh ! oui, idéale, soupira M^{me} Klarz ; et avec cela bien à plaindre.

Le fait capital de la journée est la déposition faite devant la commission d'enquête parlementaire par M. Mazeau, ministre de la justice.

Le ministre est venu spontanément, afin de dégager la responsabilité de la magistrature, mettre en cause M. Gragnon, préfet de police.

Il est prouvé aujourd'hui que les deux lettres faussées ont été remises au Parquet par M. Gragnon après avoir été « oubliées » pendant plusieurs jours sur son bureau. C'est la condamnation formelle du préfet; qui avait dit à la commission le contraire de la vérité. On comprend maintenant la détermination de M. Atthalin, juge d'instruction. On connaît maintenant les coupables: ce sont MM. Gragnon, Goron et Wilson.

D'autre part, le XIX^e Siècle fait suivre des lignes que voici le procès-verbal de l'entrevue de M. Mazeau avec la commission:

« Plusieurs membres de la commission ont insisté auprès de M. Mazeau, ministre de la justice, pour que la commission reçût communication du mémoire et de dix lettres trouvées dans la perquisition faite chez un syndic de faillites.

« Voici les paroles textuelles prononcées par le ministre, et sur lesquelles il a demandé le secret:

« Le procureur de la République consent volontiers à vous communiquer ce mémoire et ces dix lettres; mais quant à moi, en ma qualité de garde des sceaux, je demande à réfléchir sur l'opportunité d'une semblable communication.

« L'enquête n'est pas encore terminée; elle ne le sera que demain. Au moment où je parle, les perquisitions continuent encore. Je ne peux rien dire.

« En présence de ces paroles qui démontrent l'importance des papiers saisis, la commission a décidé que si le ministre de la justice ne communiquait pas d'ici à jeudi le mémoire et les pièces saisies hier, le président porterait la question à la tribune, jeudi, dans l'après-midi.

On lit dans l'*Intransigeant*:

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Atthalin a effectué, dans la soirée, une nouvelle perquisition.

« On assure qu'à la suite de cette opération extra-légale, un mandat d'amener a été lancé.

La révocation de M. Gragnon, préfet de police, est certaine.

Il sera renvoyé devant la chambre des mises en accusation.

L'AFFAIRE LÉON GRÉVY

Le XIX^e Siècle a raconté lundi matin que M. Léon Grévy, fils de M. Albert Grévy, sénateur, ancien gouverneur général de l'Algérie, avait reçu une somme de 45,000 fr. de M. Georgeon, ancien notaire, auquel il se serait engagé de faire obtenir une situation

à Paris; ce journal publiait en même temps une assignation que M. Georgeon aurait adressée à M. Léon Grévy pour obtenir la restitution de ces 45,000 fr., n'ayant pas été appelé aux fonctions qui lui avaient été promises. M. Léon Grévy a communiqué aux journaux, par l'entremise de l'*Agence Havas*, une lettre niant le fait de la promesse et reconnaissant seulement avoir emprunté dans les conditions ordinaires une somme de 45,000 fr. Le XIX^e Siècle oppose à cette lettre un démenti formel et ajoute:

« Il est possible que M. Grévy se soit fait remettre hier, contre paiement du solde des 45,000 fr., jadis extorqués à M. Georgeon, une lettre *anti-datée*; mais cette lettre, si elle existe, ne serait qu'un mensonge de plus.

« La preuve de ce triple mensonge, c'est que nous avons entre les mains:

« 1^o L'original de l'assignation en police correctionnelle de M. Georgeon, ancien notaire, ancien conseiller général des Vosges, contre M. Léon Grévy, maître des requêtes, neveu du Président de la République, dont nous avons publié le texte;

« 2^o Le reçu du greffe du Tribunal de première instance de la Seine (section correctionnelle et criminelle), constatant que cette assignation a été enregistrée sous le n^o 45,237;

« 3^o Le texte de cette assignation entièrement rédigé de la main de M. de Georgeon. »

On comprendra que nous n'ayons pas à donner notre avis sur cette discussion. Nous nous bornons à citer les faits dont l'opinion publique saura bien tirer une conclusion.

M. ALFRED FOUBERT

Décidément la République est fertile en scandales.

On annonce de divers côtés qu'un mandat d'amener vient d'être lancé, à la suite d'escroqueries multiples, contre M. Albert Foubert, ex-chef du cabinet, secrétaire particulier de plusieurs des ministres républicains qui, dans ces dernières années, se sont succédés au ministère de l'intérieur. Cette affaire se rattache à une série de faits déjà anciens et qu'il est intéressant de rappeler.

Lorsque des élections un peu importantes amenaient au ministère de l'intérieur les journalistes en quête de renseignements, la communication des dépêches leur était faite avec une bonhomie pleine de rondeur par un personnage corpulent, blond et décoré, qui avait su résister à toutes les crises ministérielles et conserver sous les divers ministres ses fonctions de secrétaire particulier.

C'était M. Foubert. Fils d'un sénateur de la Manche, mort il y a bientôt deux ans, M. Alfred Foubert avait été placé par celui-ci comme secrétaire auprès de M. Constans, alors ministre. Celui-ci n'avait pas tardé à apprécier la finesse toute normande que M. Foubert cachait sous une apparence un peu lourde et naïve.

Il le recommanda en parlant à son successeur. Ce fut ensuite une tradition pour les ministres suivants d'avoir pour chef de leur secrétariat particulier M. Alfred Foubert. M. Waldeck-Rousseau le nomma même sous-directeur.

Ses fonctions avaient donné à M. Foubert l'occasion de rendre service à un grand nombre de ses compatriotes de la Manche. Il profita de leur reconnaissance pour se faire nommer conseiller général; mais il ne put toutefois réussir à se faire porter sur la liste des candidats républicains aux élections du 4 octobre 1885.

Malheureusement pour lui, dit le *Petit Journal*, la politique n'absorbait pas entièrement M. Foubert... Sa fortune disparut rapidement; bientôt les usuriers même n'acceptèrent plus ses billets. Il recourut alors à tous les expédients qui viennent de mériter au général d'Andlau cinq ans de prison: achat à des prix fabuleux de bijoux, de chevaux, revendus à des prix très minimes, etc.

En même temps, parait-il, M. Foubert, qui avait sans contrôle la disposition d'une certaine portion des fonds secrets, destinés aux frais de voiture, aux secours urgents et à des gratifications, attribuait à ses créanciers une partie de ces fonds.

Des plaintes se produisirent à cette occasion. Un jour, le ministre, M. Sarrien, réclama des explications qui ne purent naturellement lui être données, et il chassa M. Foubert.

On s'efforça d'étouffer le scandale, mais certains journaux en parlèrent; il en fut même question à la tribune de la Chambre, à mots couverts toutefois.

Quant à M. Foubert, il disparut complètement. Le reste des biens qu'il possédait en Normandie furent vendus, mais produisirent à peine 200,000 francs, alors que le passif était, d'après certaines personnes, de près d'un million.

Le procès qui va bientôt s'ouvrir nous apprendra s'il est vrai que l'ancien secrétaire particulier est aujourd'hui fonctionnaire dans un coin perdu de la Tunisie, comme on le dit communément à Saint-Sauveur-le-Vicomte, son pays natal.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le Paris se prononce contre la candidature de M. Jules Ferry pour la présidence de la République.

« Non, non, dit-il, M. Jules Ferry ne peut pas, ne doit pas succéder à M. Grévy. »

L'*Echo de Paris* estime qu'on perd un temps précieux:

« La crise devrait être terminée et un nouveau Président devrait déjà avoir pris possession de l'Élysée. M. Grévy rend un mauvais service à son pays et à la République en s'obstinant à garder un pouvoir qui ne peut plus lui appartenir. »

La Nation adhère à la candidature présidentielle de M. Floquet.

distance. Il gela très fort, une bise froide cinglait le visage. Triste retour! Lorsque la mère et le fils se retrouvèrent seuls, ils n'échangèrent que de rares paroles; leurs cœurs étaient remplis de sentiments divers où l'inquiétude tenait le premier rang. (A suivre.)

Théâtre de Saumur

Vendredi 18 Novembre 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. FÉDÉRIC ACHARD, du Gymnase; — M^{me} ANDRINI, du Gymnase; — M^{lle} H. BECKER, de la Porte-Saint-Martin; — M. MONTLOUIS, du Gymnase; — M. LANDRIN, de l'Ambigu; — M. RAMEAU, de l'Odéon.

Le plus grand succès du théâtre du Gymnase

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 actes, de M. GEORGES OHNET, auteur du *Maître de Forges*.

Le général de Canalhailles..... MM. Montlonis.
Le colonel Merlot..... Landrin.
Frossard..... Achard.
Pierre Sévère..... Rameau.
Pompéran..... Reigers.
Adhémar..... Decoudun.
Joseph..... Deligny.
Miss O'Donnor..... M^{me} Andriol.
Blanche de Cygne..... Casothy.
M^{me} de Pompéran..... Lacroix.
Madeleine Merlot..... Becker.

Le *Figaro* a mis en avant la candidature de M. Flourens pour la présidence de la République et il y tient, car il la recommande de nouveau.

Le *Radical* a aussi son candidat qui est M. Floquet. Il a bien cherché et il n'a trouvé que le président de la Chambre offrant toute la surface désirable.

On prétend que M. de Freycinet, en vue de sa candidature à la présidence de la République, aurait abjuré le protestantisme et embrassé la religion catholique.

UNE DIVERSION

Le gouvernement a, dit-on, l'intention d'exercer des poursuites contre M. H. de Pène pour son article publié dans le *Gaulois*, et qui a pour titre: *Vive le Roi!* Serait-ce dans le but de faire diversion et de faire croire à un complot monarchique? Vaine tactique et stérile espérance.

Les Droites se sont réunies hier. La réunion, après une longue discussion, a décidé, à l'unanimité, qu'en présence des faits révélés à la commission d'enquête de la déposition du garde des sceaux et de la situation faite au pays par les inculpations dirigées contre le préfet de police et le directeur de la sûreté générale, une interpellation sera déposée par la Droite.

Les bureaux des Droites se concerteront aujourd'hui avant l'ouverture de la séance.

La Commission, en présence de la grave déclaration faite par le garde des sceaux, vient d'inviter par téléphone les ministres de la justice et de l'intérieur, ainsi que MM. Gragnon et Goron, à se présenter devant elle pour s'expliquer successivement sur l'affaire de la substitution des lettres.

Une dépêche de Morlaix annonce la mort du général Le Flô, ancien ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, ancien député, ancien ministre de la guerre.

M^{me} Ratazzi, Marie Véron et Bayle interjettent appel du jugement qui les a condamnés.

On assure que, devant la Cour d'appel, on démontrera avec preuves à l'appui que le général d'Andlau a fait décorer plusieurs personnes qui lui avaient préalablement versé de l'argent.

On lit dans la *Patrie*:

« Nous disons que dans son appel, M^{me} Ratazzi fera des révélations nouvelles. Voici de quoi il s'agit: M^{re} Desjardins, avocat de M^{me} Ratazzi, avait espéré que la Cour se montrerait indulgente pour sa cliente. Son espoir ayant été déçu, il ne gardera plus la retenue qu'il avait jusqu'ici observée et il produira à l'audience des lettres de M. Wilson établissant la complicité de ce dernier dans le trafic des décorations.

« Plusieurs préfets ont cru devoir prévenir les membres du gouvernement que l'opinion publique, dans divers départements, se montre très surexcitée contre le Président de la République, à propos des affaires Wilson. M. Grévy est hautement blâmé. »

GRÉVY L'AUSTÈRE

On lit dans la *Patrie*:

« Dans les circonstances présentes, il est à propos d'ajouter au dossier de la famille régnante un document inédit concernant M. Grévy, dont l'austérité a été si souvent mise en avant par opposition à la pourriture dite Impériale.

Oyez et jugez.

Un entrepreneur d'Alger, M. Des... ami du Sarlin de l'Élysée, avait exécuté des travaux de chemins de fer pour le compte de la Compagnie P.-L.-M., ligne d'Alger à Oran. Il réclamait sur son décompte définitif une somme de 4,400,000 fr. en chiffres ronds.

L'ingénieur en chef de la Compagnie, homme droit et loyal que nous avons particulièrement connu, désireux de régler cette affaire, non seulement au point de vue du droit, mais aussi, comme il arrive souvent, selon les règles de l'équité, fit savoir à l'entrepreneur, par l'intermédiaire d'un de nos amis, que, toutes choses pesées de près, il pourrait proposer à son conseil d'adminis-

— Allons, la force viendra avec l'âge et toute crise disparaîtra. Elle est déjà beaucoup mieux.

— Dieu vous entende, madame!

Mina rentrait en disant que le feu était prêt dans la chambre. On passa dans l'appartement voisin où se trouvaient les instruments.

Les jeunes gens jouèrent tour à tour, ou ensemble.

Jean, très inférieur à Mina comme exécutant, tenait cependant convenablement l'orgue.

M^{me} Klarz, la tête doucement renversée en arrière, rêvait... Il y a des moments où, par une disposition particulière, la synthèse de notre vie nous apparaît avec une lucidité remarquable. Les accords harmonieux formaient un accompagnement délicieux au chant qui lui répétait le souvenir, chant dans lequel dominait la figure bien-aimée de son ancien compagnon de voyage. Son esprit, lui semblait-il, se dégageant du corps, l'emportait vers lui... Alors, elle eut un désir très vif, et appelant Mina:

— Joue-moi la dernière pensée de Weber, qu'il aimait tant, lui dit-elle.

— Oh! mère, tu vas l'impressionner, te fatiguer?

— Non, ne crains rien.

Il fallut céder à ses instances.

À l'instant où les dernières notes se faisaient entendre, tante Marie jeta un cri: M^{me} Klarz

venait de s'affaisser sur elle-même et serait tombée si cette dernière ne l'eût reçue dans ses bras.

L'évanouissement dura peu, mais en rouvrant les yeux, la malade ne reprit pas l'usage de la parole. On courut chercher le médecin, qui constata une attaque de paralysie. Ces terribles mots traversèrent le cœur de Mina comme un glaive. Dans son chagrin, M^{me} Brindes fut moins étonnée; depuis longtemps, elle remarquait le dépérissement de son amie.

Après les premiers soins, on se consulta tristement. Il fut convenu que M^{me} Brindes passerait la nuit avec Mina, Jean viendrait à l'aube prendre des nouvelles.

— Courage, ma chère, répétait celui-ci, en serrant les mains de sa fiancée dans les siennes; il faut l'espérer, ce ne sera qu'une attaque légère.

Mina détourna son visage qu'une heure d'angoisse avait rendu livide et ne répondit pas.

— Rien n'est désespéré, ma fille, mais il faut de l'énergie. La vie a de rudes moments. Nous sommes tous là pour vous aider, pour vous soutenir, ajouta M^{me} Moser en embrassant la jeune fille. Cette dernière pencha la tête sur l'épaule de la vieille dame... puis, ne pouvant retenir ses sanglots, elle s'enfuit.

Tous sortirent.

Il était près de minuit, le gaz éclairait à peine; quelques passants se montraient de distance en

tration d'allouer à M. D... une somme de 350 à 400,000 francs — ce à quoi ce dernier ne voulait pas entendre.

M. Grévy, consulté, se chargea de ses intérêts.

Devant le tribunal de la Seine, il obtint facilement la nomination d'un expert, — comme il arrive en pareille matière — se fit remettre 40,000 francs à titres honoraires et conseilla ensuite à son client de s'arranger avec la Compagnie.

Nous tenons ce renseignement de feu M. D...

Pas de commentaires !

35 MILLIONS

La Chambre des députés vient de voter une loi sur le traitement des instituteurs laïques.

Voici les effets de cette loi :

Augmentation du traitement personnel laïque.....	9.749.350 fr.
Laïcisation des écoles congréganistes.....	3.000.000
Indemnité de direction.....	1.438.000
Autres allocations.....	500.000
Personnel des écoles normales et instituteurs primaires.....	500.000
Création d'emplois nouveaux.....	20.000.000
Total.....	35.187.350 fr.

C'est ainsi que la Chambre fait des économies.

Il est vrai que ces trente-cinq millions sont seulement promis aux instituteurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.

Les cours de nos rentes sont immobiles : 3 0/0, 80.72 ; 4 1/2 0/0, 106.72. Le 3 0/0 nouveau libéré qui sera délivré aux porteurs de 4 1/2 optant pour la conversion fait 80.20 à terme, le cours est peu différent pour le non-libéré.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,370. Le groupe des diverses obligations est bien tenu. Les foncières 1879 et les communales 1880 qui ne sont pas encore au pair sont particulièrement recherchées par la marge de hausse qu'elles laissent.

La Société Générale se maintient solidement à 451.25.

La Foncière-Vie escompte à l'assuré mixte ses résultats éventuels de la participation aux bénéfices en lui faisant remise, suivant la durée de l'opération, d'un certain nombre de primes. Ainsi un assuré de 30 ans pour un capital de 10,000 fr., payable dans 25 ans (prime annuelle de 396 fr.) n'aura à verser que 7,920 francs.

L'émission des obligations foncières 6 0/0 du Crédit Agricole de Santa-Fé (République argentine) qui s'est ouverte hier a donné les meilleurs résultats. On ignore encore le chiffre exact des souscriptions dans les établissements de crédit des départements, mais les demandes sont considérables aux guichets de la Banque Russe et Française à Paris.

Les polices A B de l'Assurance Financière ont un marché assez actif.

L'action de Panama cote 297. M. de Lesseps vient de faire auprès du gouvernement une démarche qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès. La spéculation à la baisse va encore une fois en être pour ses frais, car les actionnaires et les obligataires n'hésiteront pas à suivre M. de Lesseps dans la voie qu'il leur trace.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE LIBRE-ÉCHANGE

CONDAMNÉ PAR LE COURS DU BLÉ

Nous voudrions, une fois pour toutes, que l'erreur du libre-échange absolu fût bien constatée par les faits qui se sont déroulés sous nos yeux depuis deux ou trois années.

Nous voudrions surtout que les esprits timides qui flottent sans cesse entre deux systèmes fussent éclairés.

Cette fois-ci, la démonstration est bien nette et bien claire.

On avait dit : si vous établissez des droits sur l'entrée des blés étrangers en France, vous verrez aussitôt les prix s'élever de telle façon que le pain ne sera plus à la portée des petites bourses.

Et l'on avait tellement menacé nos populations ouvrières de la famine et de la misère, que les législateurs eux-mêmes, effrayés par ces cris, avaient placé dans la loi une soupape de sûreté.

Entendez-vous encore les lamentations

des Frédéric Passy et des Raoul Duval ? Vous souvenez-vous de ces clameurs, de ces menaces, de ces tentatives d'intimidation publique contre le vote de la « loi des cinq francs » ?

Toute la théorie s'étalait à la tribune, et la théorie avait beau jeu, car le droit proposé était relativement élevé et le produit qu'il s'agissait de protéger contre l'importation étrangère était un produit de première nécessité.

Pourtant le droit de cinq francs a été voté, et que voit-on aujourd'hui ?

On voit que toute la théorie du libre-échange absolu est fautive, puis, si elle était vraiment une théorie, elle aurait été confirmée par les faits, et qu'elle ne l'a pas été.

Chacun sait, en effet, que le prix du blé ne s'est pas élevé à des taux effrayants. Tant s'en faut ! Le double-décalitre, ou boisseau de nos campagnes, valait avant la loi trois francs, il vaut maintenant trois francs vingt-cinq centimes. Le prix est sensiblement le même, en dépit de l'élévation des droits, et, ce qui est triste à rappeler, c'est que le prix de revient s'élève au moins à trois francs soixante-quinze. Le fermier et le propriétaire sont donc encore et toujours en perte, cette année comme l'an dernier.

Quant au prix du pain, il est naturellement resté ce qu'il était naguère, puisque la farine n'a pas augmenté.

De plus, grâce à la loi, le fisc a gagné quelques millions qui, sans elle, seraient restés dans la poche des Américains et des Russes.

Donc, de tous les côtés, de toutes les façons et sous tous les aspects, les affirmations des libre-échangistes absolus sont reconnues fausses en cette circonstance. Leurs craintes ne se sont point réalisées, leurs théorèmes se sont effondrés, leurs menaces ont été vaines.

Que cette expérience nous serve de leçon. Une autre fois, que nos amis soient plus courageux, plus énergiques, plus fermes encore dans la recherche et dans l'application des appuis qu'il convient de donner à l'agriculture pour traverser une des crises les plus intenses que l'on ait jamais vues !

Il ne s'agit point de tomber dans l'autre extrême, d'interdire absolument l'entrée des céréales étrangères ou de les frapper d'un droit tellement exorbitant qu'il équivaudrait à la prohibition ; mais qu'on aille hardiment et sans crainte jusqu'à la mesure nécessaire pour que le prix coûtant du blé devienne supérieur au prix de revient.

Tant qu'on n'aura pas fait cela, on n'aura presque rien fait.

Nous le disons avec une profonde conviction : il n'y a point d'économie politique cosmopolite, il n'y a qu'une économie politique nationale, qui doit être française en France, américaine aux Etats-Unis, et anglaise dans la Grande Bretagne.

Il faut que chaque peuple cherche avec sagesse, prudence et mesure, ce qui lui convient.

Or, il y a chez nous 24 millions d'agriculteurs, 24 millions de fermiers, de métayers, de propriétaires, de journaliers agricoles, et ces 24 millions de citoyens souffrent horriblement.

La richesse de la France s'épuise vite ; certains départements de l'Est et du Nord se couvrent de forêts, d'autres au Sud-Ouest restent en friche... Il est urgent de s'occuper de ce mal profond qui menace l'avenir de notre pays.

Si le droit ne vous paraît pas assez élevé, élevez-le encore, jusqu'à 7 francs, s'il le faut, comme l'a déjà demandé le conseil d'arrondissement de Segré.

Mais surtout, et c'est par là que nous voulons encore une fois conclure, allez au secours du laboureur. Mettez à sa disposition tous les progrès de la science agricole : procurez-lui le moyen d'avoir de bonnes semences, de bons engrais, de bons outils, de bons débouchés.

Et, enfin, rendez-lui du courage. Cherchez à relever son moral. Donnez-lui de l'énergie pour la lutte. Dites-lui bien que rien n'est perdu, que les bons jours peuvent revenir d'un instant à l'autre, et que, pour traverser la crise actuelle, l'union, l'affection et le dévouement sont plus que jamais nécessaires entre tous ceux qui vivent sur la terre.

(L'Anjou.)

HERVE-BAZIN.

TEMPÉRATURE. — Ce matin (jeudi), le thermomètre est descendu à 5 degrés au-

dessous de glace. Le temps s'est couvert et la pluie tombe à l'heure où nous mettons sous presse.

Des neiges et des pluies sont tombées sur presque toute la France et se sont étendues à l'Allemagne. De nouvelles neiges sont probables.

HARMONIE SAUMUROISE

Par suite de la décision prise par la commission le vendredi 11 courant, la souscription est fixée au prix de 8 francs pour les deux Concerts donnés au Théâtre.

La carte de souscription sera personnelle et donnera droit à l'entrée du Théâtre pour la famille, c'est-à-dire le père, la mère et les enfants non-mariés.

Il ne sera réservé aucune place d'avance soit à la location, soit au contrôle ; les souscripteurs munis de leur carte se placeront à leur choix.

L'ouverture des portes du Théâtre aura lieu de manière à éviter tout encombrement.

Cette modification a été décidée en raison de nombreuses réclamations d'abonnés qui se trouvent mal placés parce que les stalles et loges de balcon étaient retenues de suite.

Désormais, les concerts de l'Harmonie Saumuroise procéderont comme au début : les premiers arrivés auront les meilleures places.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs que demain vendredi 18 nous aurons le plaisir d'applaudir la Comtesse Sarah, le nouveau grand succès de M. Georges Ohnet. N'oublions pas que c'est Frédéric Achard et sa troupe que l'auteur du Maître de Forges a chargés d'interpréter cette belle œuvre. Le talent des artistes est un sûr garant que le public de notre ville assistera à une très intéressante représentation.

Les artistes d'Angers joueront lundi prochain à Saumur les *Mouquetaires au Couvent*.

LE PRIX DE LA VIANDE

En vertu d'un arrêté municipal, le prix maximum du kilogramme de viande de boucherie est fixé comme suit, à partir du 1^{er} novembre 1887 dans la commune des Sables-d'Olonne, savoir :

Bœuf et vache grasse : 1^{re} qualité, 4 fr. le kilogramme ; 2^e qualité, 0 fr. 80.

Vache, taureau et génisse : 1^{re} qualité, 0 fr. 90 le kilogramme ; 2^e qualité, 0 fr. 70.

Veau : 1^{re} qualité, 4 fr. le kilogramme ; 2^e qualité, 0 fr. 90.

Mouton : 1^{re} qualité, 4 fr. le kilogramme ; 2^e qualité, 0 fr. 90.

M. WILSON ET LE « PATRIOTE »

Dans la « lettre d'un spectateur », que le *Patriote* publiait hier en tête de ses colonnes, nous lisons ce qui suit :

« Chaque heure qui passe aggrave la situation de M. Wilson et fausse celle de M. Grévy. Si le directeur de la *Petite France* avait le moindre bon sens moral, il se SERRAIT DEPUIS LONGTEMPS FAIT SAUTER LA CERVEILLE ; s'il avait seulement un atome de sang-froid, il aurait renoncé à la lutte et se serait livré lui-même à la justice. Ce malheureux apparaît chaque jour plus coupable et tous les efforts qu'il fait pour sortir de sa mare de boue, l'y enfoncent davantage. »

40 Lettres qui n'ont jamais été publiées, légalisées par Messieurs les Maires

Rehaupal (Vosges), le 8 juin 1887. — Depuis six ans je souffrais horriblement d'un point dans les intestins ; j'avais aussi des douleurs dans le dos, je n'avais pas d'appétit, tout ce que je mangeais me faisait mal, et aucun remède ne m'avait soulagé. Une seule boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir.

TISSERAND FERDINAND.

La Palorie (Charente-Inférieure), le 14 juin 1887. — J'avais des douleurs partout, je ne pouvais plus me baisser tant je souffrais des reins ; j'ai pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50, et depuis lors mes douleurs ont disparu, et mon appétit est revenu. Je ne connais rien de supérieur à vos Pilules Suisses.

AUG. CHAUMÉNIL.

Les Barres (Orne), le 16 juin 1887. — Depuis plus de deux ans, j'avais une douleur rhumatismale dans le bras gauche et une violente migraine qui m'empêchait de travailler. Après avoir fait une foule de remèdes sans résultat, j'ai pris une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et j'ai ressenti de

suite un grand soulagement. C'est un remède d'une efficacité surprenante.

M^{me} LERALLU. — Musseau (Haute-Marne), le 17 juin 1887. — Depuis cinq ans, je souffrais de la constipation ; j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Suisses et je m'en suis parfaitement bien trouvé.

COLIN GARNIER, G^e-barrière.

Placy-Montaigu (Manche), le 16 juin 1887. — Je vous remercie beaucoup de vos Pilules Suisses, si précieuses pour la santé ; depuis dix mois la tête me tournait, les jambes ne pouvaient plus me porter, et depuis que j'ai pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis presque guéri.

M^{me} SIDONIE DELAFONTAINE.

La Bruffière (Vendée), le 1^{er} juillet 1887. — Ayant été atteint deux fois de congestion cérébrale, je souffrais beaucoup de maux de tête, vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont apporté un grand soulagement.

GRIMAUD, menuisier.

La Marne (Loire-Inférieure), le 14 juillet 1887. — Veuillez m'envoyer contre 1 fr. 50 une seconde boîte de vos excellentes Pilules Suisses ; elle suffira pour achever la cure si heureusement commencée par votre 1^{re} boîte, car les maux d'estomac, dont je souffrais depuis trois ans, sont à peu près disparus.

L. MENNEUX, instituteur.

Placy-Montaigu (Manche), le 16 juillet 1887. — Je vous remercie pour vos bonnes Pilules Suisses, si précieuses pour la santé. Depuis trois ans, je n'avais plus d'appétit, je ne pouvais absolument rien manger, je souffrais beaucoup de l'estomac et de la tête ; seules les Pilules Suisses m'ont soulagé ; un de mes voisins a été guéri aussi par une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50.

JULES GAUTIER.

Courvaudon (Calvados), le 18 juillet 1887. — Depuis deux ans, je souffrais de maux de tête et d'estomac ; depuis que j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je ne souffre plus. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.

M^{me} ESTHER LEMARCHEAL.

Yzernay (Maine-et-Loire), le 18 juillet 1887. — Je souffrais de maux d'estomac, j'ai pris deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50 et j'ai été complètement guéri.

CHUPIN.

CONSEILS ET RECETTES.

L'ART DE TUER UN LAPIN

Lorsqu'on tue un animal domestique, il faut le faire souffrir le moins possible, et ce n'est pas ce qui se produit toujours, car les maladroit ou les ignorants sont fort nombreux. On tue le lapin domestique, en le frappant derrière la nuque, d'un coup sec fortement donné du côté de la main ou avec un instrument contondant ; on lui brise aussi l'épine dorsale par une traction brusque, on lui incise le palais, on l'assomme ou on le saigne. C'est le procédé le plus mauvais, c'est un acte brutal que les natures délicates ne veulent pas commettre. Voici un excellent système : on ligotte les jambes du lapin pour l'empêcher de se débattre, on lui met dans la bouche un petit entonnoir, et l'on verse dedans un plein verre à liqueur de forte eau-de-vie ou d'esprit de vin. C'est un poison pour lui, l'effet est produit en quelques secondes, et la chair du petit animal n'en sera que plus tendre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 19 novembre,

La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

Si vous toussiez, ne prenez que du

ZAN

le meilleur et le plus agréable des *Régimes*.

Le bâton : 5, 10, 15 et 20 centimes.

Les Pastilles de ZAN

à 30 et 50 centimes la boîte.

En vente chez DOUBNEL — ÉPICERIE CENTRALE — 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Il a été perdu, aux abords de la gare d'Orléans, un petit Sac de Voyage contenant, avec d'autres menus objets, un livre marqué au nom du propriétaire. — Le rapporter à Notre-Dame des Ardilliers. — Bonne récompense.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, 27 ;
Étude de M. MAHOT DE LA QUÉ-RANTONNAIS, notaire, demeurant à Paris, rue des Pyramides, 14 ;
Étude de M. GIEULES, avoué, demeurant à Paris, rue d'Alger, 6.

A VENDRE
Sur licitation.

Le Jeudi 24 novembre 1887, heure de midi,

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire, et devant M. RIBREAU-GRANDMAISON, juge, commis à cet effet.

1^o LA

MÉTairie DES NOUES-GAIMOND

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance : 30 hectares 54 ares 10 centiares. — Mise à prix : 43,000 fr.
Prix de ferme : 1,700 francs, impôts en sus et menus suffrages.

2^o LA

MÉTairie DE MONTARDY

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance : 33 hectares 97 ares 47 centiares. — Mise à prix : 48,000 fr.
Prix de ferme : 1,900 francs, impôts en sus et menus suffrages.

3^o LA

MÉTairie DE LA GIBAUDIÈRE

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance : 40 hectares 3 ares 78 centiares. — Mise à prix : 65,000 fr.
Prix de ferme : 2,700 francs, impôts en sus et menus suffrages.

4^o LA

Métairie de la Petite-Bosse

Située commune de Cirère.

Contenance : 43 hectares 36 ares 40 centiares. — Mise à prix : 73,000 fr.
Prix de ferme : 2,800 francs, impôts en sus et menus suffrages.

5^o LA

MÉTairie DE LA POITEVINIÈRE

Située commune de Cirère.

Contenance : 34 hectares 58 ares 79 centiares. — Mise à prix : 55,000 fr.
Prix de ferme : 2,300 francs, impôts en sus et menus suffrages.

6^o LA

Métairie du Logis de la Poitevinière

Située commune de Cirère.

Contenance : 35 hectares 87 ares 99 centiares. — Mise à prix : 55,000 fr.
Prix de ferme : 2,200 francs, impôts en sus et menus suffrages.

Dépendant de la succession de M. Julien BAGOT DE BLANCHE-COUDRE, décédé au château de Blanchecoudre, commune de Breuil-Chaussée, le 15 avril 1887.

Entrée en jouissance rétroactive : 29 septembre 1887.
Paiement des prix : 29 septembre 1888.

S'adresser à M. ARDOUIN, avoué à Bressuire, pour tous renseignements. Pour visiter les lieux, s'adresser à ERNEST LACOLLE, garde particulier au château de Blanchecoudre.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande Vente de Meubles

Aux enchères publiques, Par suite de décès.

Le MERCREDI 23 NOVEMBRE 1887, à une heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, rue de la Marine, n° 8, dépendant de la succession de M^{lle} Pauline DROUARD,

Il sera vendu :

Un aménagement de salon en acajou, garni en velours rouge, bois de lits, armoire à glace et autres, commodes, secrétaires, bureau, tables, guéridons, buffets, étagères, fauteuils et chaises garnis en damas et tapisserie, prie-Dieu, cave à liqueurs, coffrets, tapis, rideaux et tentures ; Glaces, pendules, tableaux, gravures, vieux reliquaires, beau christ en ivoire, argenterie, montres et bijoux, vieilles tapisseries, faïences et porcelaines ;

Une grande quantité de linges et d'objets de literie, vins en bouteilles, bois de chauffage, charrette, petite voiture, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et un grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur, Montée-du-Fort, n° 7,

Louée 600 francs par an à M. Choyer, boulanger.

S'adresser à M. GAGNAGE, notaire.

A VENDRE

TRÈS JOLIE

MAISON BOURGEOISE

A proximité de la Gare d'Orléans, Comprendant :

Maison d'habitation au rez-de-chaussée, élevée sur cave voûtée, premier étage, greniers, buanderie, écurie et remise, jardin bien arboré, avec pièce d'eau poissonneuse.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur. (758)

A VENDRE OU A LOUER

Pour en jouir de suite,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Sise près le bourg de Saint-Martin-de-la-Place,

Avec Jardin potager, fruitier et Bosquet.

Pour traiter, s'adresser à M. MEF-FRAY, ancien notaire à Beaufort, et, pour visiter, à M. BRUGNARD, menuisier à Saint-Martin. (801)

Étude de M. LEDROIT, notaire à Neuillé.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN BON

FONDS DE COMMERCE

D'Épicerie, Draperie & Rouennerie,

Situé au bourg de la commune de Neuillé.

Toute facilité pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHALEIL, marchand à Neuillé, soit audit M. LEDROIT, notaire. (778)

Étude de M. GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A CÉDER DE SUITE

Bonne Boutique de Cordonnier Marchand de Chaussures

Seul dans la localité, à Brain-sur-Allonnes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser soit à M. BOYER, qui l'exploite, soit audit M. GUÉRET, notaire à Brain. (802)

A CÉDER

La Champignonnière de Manet

Les Récoltes à y faire, ainsi que tout le Matériel.

S'adresser à M. LECOINBRE, à Manet; commune de Distré.

A LOUER

MAISON NEUVE

Très confortable,

12, rue de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (787)

A VENDRE

En bloc ou séparément

52 BEAUX NOYERS

D'une exploitation facile.

S'adresser à M. JAHAN, propriétaire aux Ulmes. (729)

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

A VENDRE

Petits Chiens de fantaisie

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

Cheval à Vendre

Pour chasse à courre.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^o Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT
Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} **IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes.... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Étoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 65	80 75	Est	772 50	770	OBLIGATIONS.			Gas parisien	518	520
3 % amortissable	83 90	84	Paris-Lyon-Méditerranée	1231 25	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	523 75	Est	392 50	392
4 1/2 %	100 62	100 30	Midi	1158 75	1156 25	— 1865, 4 %	519 50	520	Midi	398 75	398
4 1/2 % (nouveau)	106 70	106 70	Nord	1528 75	1530	— 1869, 3 %	407	407	Nord	405	405
Obligations du Trésor	513	513 50	Orléans	1297 50	1300	— 1871, 3 %	393	393 50	Orléans	400	399 75
Banque de France	4200	4200	Ouest	870	866 25	— 1875, 4 %	515	512	Ouest	394 50	396
Société Générale	451 25	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1295	1297 50	— 1876, 4 %	513	511	Paris-Lyon-Méditerranée	394 25	395
Comptoir d'escomptes	1032 50	1028 75	Canal de Suez	1287 50	1287 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	393	393 50
Crédit Lyonnais	555	558 75	Comp. Transatlantique	520	523 75	Obligations communales 1870	478	479	Canal de Suez	584	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1370	Russe 5 0/0 1870	99 25	99 25	Obligat. foncières 1870 2 %	477	474	Panama 6 0/0	371	387 50
Crédit mobilier	310	315				Obligat. foncières 1882 2 %	382 75	382 50			
Canal Intér.-Panama	310	305									